



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 22 janvier 2024 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges, située au numéro 100, rue des loisirs, 2^e étage à Saint-Polycarpe, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

DEMANDE 2023-14

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2023-14 : Lot 3 766 211 (1292-1296, chemin de l'Église) sera subdivisé en deux lots distincts. Soit, lot 6 594 204 et lot 6 594 205 du cadastre du Québec. Sur le lot 6 594 204 - visant à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logis ayant une hauteur de 9,7 m au lieu de 7,6 m et un pourcentage d'espace vert de 43 % au lieu de 45 %. Quant au lot 6 594 205, il aura un pourcentage d'espace vert de 32 % au lieu de 45 % comme prescrit à la grille des usages et des normes C1-43.

La demande de dérogation mineure vise le lot # 3 766 211 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2024.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 19^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Janye Gauthier
Adjointe à la direction générale et greffière
adjointe